



Affiché le 7 juillet 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt,
Le deux juillet à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juin 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Véronique DUBETTIER-GRENIER, Maire.

Etaient présents :

Véronique DUBETTIER-GRENIER, Bernard SCORVIDÈRE, Valérie FRESNEAU, François VOUZELLAUD, Aurélie LAMBERT, Richard NICOLLEAU, Morgane BAPTISTA, Pierre PONNET, Mireille GALBRUN, Emmanuel MAGHE, Stéphanie PAITIER, Dominique ANÉE, Stéphanie LE CLANCHE, Sébastien LE GAL, Christine ANSQUER, Laurent LOSTANLEN, Christine SAINDON, Sébastien JARROT, Fabienne GRIP, Erwann LE BRAS, Xavier PRAMIL, Frédéric CHAILLANT, Chantal BESSON, Fanny GRANIER, Geoffroy BODET, Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS.

Pouvoirs :

Karine MAISONNEUVE-COURTOIS à François VOUZELLAUD.

Monsieur Bernard SCORVIDÈRE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 32
- votants : 33

N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que le compte de gestion 2019 - budget Ville - correspond en tous points au compte administratif 2019 et que leurs résultats sont identiques, et DÉCLARE qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	25	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	7	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	1	Véronique DUBETTIER-GRENIER

N° 3 : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 4 140 261,34 euros au financement de la section d'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que le compte de gestion 2019 du budget Espace Culturel et de Congrès correspond en tous points au compte administratif 2019 et que leurs résultats sont identiques, et DÉCLARE qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif du budget Espace Culturel et de Congrès La Fleuriaye pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	25	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	7	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	1	Véronique DUBETTIER-GRENIER

N° 6 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHARBONNEAU

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que le compte de gestion 2019 du budget lotissement communal du Charbonneau correspond en tous points au compte administratif 2019 et que leurs résultats sont identiques, et DÉCLARE qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHARBONNEAU

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif du budget lotissement communal du Charbonneau pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	28	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	4	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC
NE VOTE PAS :	1	Véronique DUBETTIER-GRENIER

N° 8 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal,

ADOpte le rapport et ses orientations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	26	
CONTRE :	7	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 9 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	26	
CONTRE :	7	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 10 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les autorisations de programme et l'affectation aux opérations.

DÉCIDE de clôturer l'autorisation de programme suivante :

- AP 04 Site des Renaudières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	29	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	4	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC
NE VOTE PAS :	0	

N° 11 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de laisser les taux d'imposition inchangés et de les fixer comme suit pour 2020 :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	14,07 %	14,07 %
Foncier bâti	14,07 %	14,07 %
Foncier non bâti	37,33 %	37,33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	2	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
NE VOTE PAS :	0	

N° 12 : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2020 AU BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Espace Culturel et de Congrès de la Fleuriaye d'un montant maximum de 1 067 666,00 euros pour 2020.

Le versement de ladite subvention fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 67441 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	2	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
NE VOTE PAS :	0	

N° 13 : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2020 AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant maximum de 979 299,04 euros pour 2020.

Le versement de ladite subvention fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 657362 520.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 14 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2020 de l'Espace Culturel et de Congrès de la Fleuriaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	2	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
NE VOTE PAS :	0	

N° 15 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHARBONNEAU

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif du lotissement communal du Charbonneau pour l'exercice 2020 joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 16 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) - EXONERATION PARTIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'exonération de la TLPE pour les mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août 2020.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application, au recouvrement ou à l'exonération de TLPE, objets de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 17 : PARTICIPATION 2020 DE LA VILLE A L'OGEC RESTAURANT DE L'ECOLE PRIVEE MIXTE SAINT JOSEPH

Le Conseil Municipal,

FIXE la participation de la Ville à l'OGEC restaurant de l'école privée Saint-Joseph à 2,26 € par repas,

DÉCIDE de verser cette participation pour les élèves résidant sur la Commune, au vu des états de fréquentation fournis par l'OGEC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur la ligne 657482-213.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 18 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE le montant suivant pour la saison sportive 2019/2020 :

Soutien à la formation :

- Une subvention complémentaire de 75 €, au Carquefou BMX Club pour la prise en charge des frais de formation d'arbitres.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget (40-6574).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 19 : COTISATION A POLLENIZ

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cotisation à Polleniz 44 à compter du 1^{er} janvier 2020.

DÉCIDE de verser chaque année le montant de la cotisation, qui pour l'année 2020 s'élève à 796 euros.

Les crédits sont inscrits au BP 2020 sur la ligne 823 6281.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 20 : INDEMNISATION DES CANDIDATS A L'APPEL D'OFFRE : SUPPORTS DE COMMUNICATION DES SAISONS DE L'ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAIYE 2021-2025

Le Conseil Municipal,

FIXE l'indemnité forfaitaire de chaque candidat non retenu à 1 350 € HT

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 sur le compte 6228 « prestations de services ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 21 : ADHESION A L'ASSOCIATION CONSERVATOIRES DE FRANCE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la ville de Carquefou à l'association Conservatoire de France,

DÉCIDE de verser chaque année, une cotisation qui, pour l'année 2020 s'élèvera à 127 € et d'imputer dépense sur le budget de l'année en cours (ligne 6281).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 22 : ANNULATION DU SPECTACLE "LE TEMPS QUI RESTE" : REPRISE PARTIELLE DE L'ACOMPTÉ

Le Conseil Municipal,

APPROUVE un geste solidaire envers la production et tous les ayants droit du spectacle correspondant à la non restitution d'une partie de l'acompte, pour un montant de 19 500 € HT soit 20 572,50 € TTC.

APPROUVE la restitution d'une partie de l'acompte par la société de production, Atelier Théâtre Actuel, soit 4 500 € HT soit 4 747,50 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 23 : ANNULATION DES SPECTACLES "DIS A QUOI TU DANSES" ET "LE TEMPS QUI RESTE" : MAINTIEN DU PAIEMENT DES HEURES DES INTERMITTENTS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE un geste solidaire envers les intermittents des spectacles prévus pour ces six représentations, correspondant aux heures effectuées pour un montant de 2 957,95 € brut.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 24 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS - ORIENTATIONS ET CREDITS

Le Conseil Municipal,

DEFINIT les orientations pour la durée du mandat, à savoir les formations spécifiques sur des thèmes et des problématiques propres à la fonction d'élu local, dans les champs de compétences de la commune et de son EPCI ; les formations visant au développement personnel, telles que la prise de parole en public, la conduite de projet ... à l'exclusion des formations demandées dans le cadre d'un congrès politique ou visant à la préparation d'échéances électorales.

DÉCIDE d'inscrire chaque année les crédits nécessaires à la formation des élus dans le respect de la réglementation en cours.

APPROUVE le règlement intérieur de la formation des élus.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La dépense correspondante sera inscrite chaque année au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 25 : ACQUISITION DE PROPRIETES BATIES SISES 5 RUE ANDRE MAUROIS

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section AH n°39 propriété de Mme Catherine MINIER et Mme Marie MINIER au prix de 140 000 €, ainsi que la parcelle bâtie cadastrée section AH n°40 propriété de M. Christophe MINIER au prix de 351 000 €, les frais d'acte étant à la charge de la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 26 : CREATION D'UNE POLICE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS EN COMMUN - APPROBATION

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création, par Nantes Métropole, d'une Police Métropolitaine des Transports en commun au sens de l'article L. 512 -2 du Code de la Sécurité Intérieure

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 27 : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ayant une vocation large destinée à favoriser l'intégration de ce public dans la cité.

PREND ACTE de la volonté du législateur de confier au Maire le soin d'arrêter la liste de ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 28 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A DIVERSES INSTANCES

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein des instances suivantes :

- Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Agence d'Études Urbaines de l'Agglomération Nantaise (**AURAN**) :
 - Madame le Maire, en tant que titulaire,
 - François VOUZELLAUD, en tant que suppléant.
- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à Loire-Atlantique Développement-SPL (**LAD-SPL**)
 - François VOUZELLAUD.
- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à l'**Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) du Courtil** :
 - Emmanuel MAGHE.
- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du **Jardin de Cocagne Nantais** :

- Bernard SCORVIDÈRE
- Laurent LOSTANLEN

- Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du **Centre Henri Wallon** :
- Valérie FRESNEAU.

Désignation de représentants du Conseil Municipal comme suit :

- Sébastien JARROT à l'Association Intercommunale des Maisons de Retraite (**AIMR**).
- Emmanuel MAGHE à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (**ADIL**).
- Madame le Maire, en tant que titulaire, et Aurélie LAMBERT, en tant que suppléante, au Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de Loire Atlantique (**CAUE**).
- Mireille GALBRUN au Centre Départemental de Gestion du Personnel.
- Pierre PONNET, en tant que titulaire, et Stéphanie LE CLANCHE, en tant que suppléante, à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (**ANDES**).
- Christine SAINDON, en tant que titulaire, et Bernard SCORVIDÈRE, en tant que suppléant, à la Fédération des Villes et Conseils de Sages (**FVCS**)
- Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association pour le Développement Culturel à Carquefou (**ADCC**) :

En tant que titulaires :

- Christine ANSQUER
- Sophie BRETIN,
- Françoise BEAUPÉRIN.

En tant que suppléants :

- Morgane BAPTISTA,
- Régis LEBLANC,
- Raymond GADÉ.

- Désignation des délégués du Conseil Municipal au **Conseil d'Établissement de l'École Municipale de Musique** :
- Morgane BAPTISTA,
- Xavier PRAMIL,
- Mireille GALBRUN.

- Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du **Collège Gérard Philipe** :

En tant que titulaire : Valérie FRESNEAU.

En tant que suppléant : Sébastien LE GAL.

Sont également désignés :

- Valérie FRESNEAU, en tant que titulaire, et François VOUZELLAUD, en tant que suppléant, à la Commission permanente.
- Sébastien LE GAL à la Commission Hygiène et Sécurité et à la Commission Educative de Santé.

- Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du **lycée Honoré d'Estienne d'Orves** :

En tant que titulaire : Madame le Maire.

En tant que suppléante : Valérie FRESNEAU.

Est également désignée :

- Valérie FRESNEAU au Conseil Education à la santé et la citoyenneté

- Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'**OGEC** :
 - Valérie FRESNEAU, en tant que titulaire,
 - Sébastien LE GAL, en tant que suppléant.
- Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du **Comité de Jumelage d'Alella** :
 - Morgane BAPTISTA
 - Christine ANSQUER
- Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du **Comité de Jumelage Racovita** :
 - Morgane BAPTISTA
 - Christine ANSQUER
- Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'**ALAC** sans droit de vote :

En tant que titulaires :

 - Valérie FRESNEAU
 - Richard NICOLLEAU
 - Christine ANSQUER

En tant que suppléants :

 - Sébastien LE GAL
 - Morgane BAPTISTA
- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'**Association d'Aide aux Handicapés Psy'Activ les Briords** :
 - Bernard SCORVIDÈRE, en tant que titulaire,
 - Sébastien JARROT, en tant que suppléant.
- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au conseil de la vie sociale de l'**ESAT Tournière Services** :
 - Sébastien JARROT
- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'**Association Florence Nightingale**, gestionnaire du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées et Handicapées Loire (SSIDPAH).
 - Sébastien JARROT, en tant que titulaire,
 - Bernard SCORVIDÈRE, en tant que suppléant.
- Désignation de représentants du Conseil Municipal à la **Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage** :
 - Madame le Maire
 - François VOUZELLAUD
- Désignation de représentants du Conseil Municipal au **CLIC intercommunal Loire et Erdre** (CILE) :

En tant que titulaires :

 - Madame le Maire
 - Bernard SCORVIDÈRE

En tant que suppléant :

 - Sébastien JARROT
- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal **chargé des questions de défense** :
 - Richard NICOLLEAU
- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal **référant Sécurité Routière** auprès de la Préfecture :
 - Dominique ANÉE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	29	
CONTRE :	4	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 29 : PROPOSITIONS EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de soumettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste de trente-deux contribuables afin qu'il désigne parmi eux les membres titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 30 : PROPOSITIONS EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de soumettre au Conseil Communautaire la pré-liste comportant 4 personnes en vue de la constitution de la liste des propositions à soumettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux afin qu'il désigne parmi eux les membres titulaires et suppléants de la Commission intercommunale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 31 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

MODIFIE le tableau des effectifs des titulaires de la manière suivante :

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 03/07/2020
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl	TNC 21h42	-1
Culturelle	Adjoint du patrimoine	TC	+1
Médico-Sociale	Agent social	TC	-1
	ATSEM ppal 2 ^{ème} classe	TC	+1

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 03/07/2020
Technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	TNC 21h07	-1
		TC	-1
	Ingénieur	TC	+1
	Ingénieur principal	TC	-2

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 01/09/2020
Administrative	Adjoint administratif	TC	+1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	TC	-1
Animation	Adjoint d'animation	TNC 12h00	-1
		TNC 17h30	+1
		TC	-1
Culturelle	Adjoint du patrimoine	TC	-1
	Adjoint du patrimoine	TNC 31h30	+1
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	TNC 31h30	-1
	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	TNC 14h00	-1
		TNC 6h00	-1
		TNC 6h00	-1
Médico-Sociale	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	TC	+2
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	TC	-1
Sportive	Educateur des APS	TC	-1
Technique	Adjoint technique	17h30	-1
		31h30	+1
		TC	-1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 21h42	+1
		TC	+3
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	-1
	Technicien	TC	-1

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvu par des agents contractuels sur la base de **l'article 3-3-2°** de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Par ailleurs, des besoins saisonniers sont à noter dans le cadre des expositions des Renaudières :

Motif	Direction	Filière	Grade	Poste	Nombre d'heures maximum prévues / an
Besoin occasionnel / saisonnier	Dir. Culture	Culturelle	Adjoint du patrimoine	Agent polyvalent expositions	500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	29	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	4	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC
NE VOTE PAS :	0	

N° 32 : CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS OUVERTS AUX CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal,

MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante :

Emploi	GRADE	Catégorie	Temps de Travail
Agent technique et de maintenance (ECC)	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	TC
Professeur de Musique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème cl	B	6 /20ème
Professeur de Musique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème cl	B	TC
Professeur de Musique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème cl	B	9/20ème
Directeur de l'Ecole de Musique	Attaché	A	TC
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	TC
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	28h00
Assistant administratif	Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	TC
Directeur d'accueil périscolaire	Animateur	B	TC
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	22h45
Agent de propreté	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	23h27
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	12h15
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	26h36
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	22h13
Agent de propreté	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	TC
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	19h04
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	12h15
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	21h21
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	19h04
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	18h54
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	20h39
Directeur d'accueil périscolaire	Animateur	B	24h30
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	25h12
Chef d'équipe propreté	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	TC
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	12h52
Agent de propreté	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	14h52
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	16h48
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	9h12
Agent de propreté	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	26h
Agent de propreté	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	24h30
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	14h00
Directeur d'accueil périscolaire	Animateur	B	24h30
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	24h30
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	13h47
Agent de propreté	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	TNC 5h15
Agent de propreté	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	TNC 19h04
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	TNC 16h48
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	TNC 19h04
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	TNC 9h06
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	TNC 9h58
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	TNC 18h54
Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	TNC 10h51
Animateur jeunesse	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	TC
Animateur jeunesse	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	TC
Animateur jeunesse	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	TC
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème cl	C	TNC 17h30
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème cl	C	TC
Adjoint à responsable de structure petite enfance	Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème cl	A	TC

Emploi	GRADE	Catégorie	Temps de Travail
Responsable Relai Assistantes Maternelles	Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème cl	A	TC
Agent petite enfance	Agent social principal de 2ème cl	C	TNC 17h30
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème cl	C	TNC 30H
Infirmière	Infirmier de classe normale	B	TNC 20h
Agent de propreté	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	TNC 28 h
Cuisinier	Adjoint technique principal de 1ère cl	C	TC
Technicien informatique	Technicien	B	TC
Maitre-Nageur	Educateur territorial des A.P.S	B	TC
Maitre-Nageur	Educateur territorial des A.P.S	B	TC
Maitre-Nageur	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	TC
Maitre-Nageur	Educateur territorial des A.P.S	B	TC
Maitre-Nageur	Educateur territorial des A.P.S	B	TC
Agent de maintenance et de surveillance des équipements sportifs	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	TC
Agent de maintenance et de surveillance des équipements sportifs	Adjoint technique principal de 2ème cl	C	TC
Chargé de conduite d'Opérations	Technicien principal de 1ère cl	B	TC

A ce titre les emplois doivent être occupés par des fonctionnaires. La rémunération et le déroulement de la carrière de chaque emploi correspondront au cadre d'emplois concerné.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans compte tenu de la nature particulière des emplois.

Les contrats pourront être renouvelés par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Il sera exigé des agents concernés de satisfaire certaines conditions particulières, telles que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle.... Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	29	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	4	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC
NE VOTE PAS :	0	

N° 33 : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE, ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal,

INSTAURE à compter du 02 juillet 2020 pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois concernés, ainsi que pour les agents contractuels de droit public lorsque leur contrat le prévoit :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- un complément indemnitaire annuel (CIA)

Toutes les dispositions prises antérieurement sont annulées, notamment celles prises par délibération du 18 décembre 2018.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget (chapitre 012)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 34 : ACCUEIL DE JEUNES - CONVENTION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE (DDCS)

Le Conseil Municipal,

RETIENT le principe de conventionnement relatif à l'accueil de jeunes de 14 à 17 ans, entre la Commune de Carquefou et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Loire-Atlantique (DDCS),

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention, les avenants éventuels et toutes les pièces afférentes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 35 : POINT INFORMATION JEUNESSE - LABELLISATION ET CONVENTION AVEC LE CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE DES PAYS DE LA LOIRE (CRIJ) ET L'ETAT (DDCS - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

RETIENT le principe de conventionnement relatif au fonctionnement du Point Information Jeunesse et à sa labellisation, entre la Commune de Carquefou, le CRIJ des Pays de la Loire et l'Etat représenté par la DDCS,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention, les avenants éventuels et toutes les pièces afférentes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 36 : BILAN DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le bilan des mutations pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	29	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	4	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC
NE VOTE PAS :	0	

N° 37 : TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DE LA RESIDENCE SOCIALE SENIORS RUES ANDRE MAUROIS-LOUIS ARMAND

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE le transfert à titre gracieux, dans le domaine public communal, des voies et dépendances, suivant le constat de leur conformité par rapport aux règles de l'art,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique. Les frais de transfert de propriété seront pris en charge par la société Linkcity conformément à la convention de transfert des voies et équipements du 29 octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 38 : ZAC DU CLOUET : RETROCESSION D'ESPACE PUBLIC COMMUN PAR LA SOCIETE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée section ZL n°384, à usage d'espace vert, qui sera intégrée au domaine public communal,

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique (les frais d'acte étant à la charge du cédant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 39 : DENOMINATION DE VOIES : ALLEES SEMPER VIRENS ET DU PUY D'ARLEZE, RUE DES MURIERS FLEURIS

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de dénommer :

- la voie interne à l'opération Bouygues Immobilier : allée Semper Virens
- La voie interne à la salle du Puy d'Arlèze : allée du Puy d'Arlèze ;
- La voie interne à la ZAC du Verger : rue des Mûriers Fleuris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 40 : REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE HTA RUE LEONARD DE VINCI - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de mise à disposition portant création de droits réels au profit d'ENEDIS pour l'exploitation et l'entretien d'une armoire HTA sur la parcelle cadastrée BW n°95,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes et l'acte authentique relatif à la création de ces servitudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 41 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : BILAN 2019 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MARCHE HEBDOMADAIRE ET DE DIVERSES OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information.

N° 42 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : BILAN 2019 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA FOURRIERE AUTOMOBILE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information.